



Note de présentation synthétique du compte administratif 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment les notes de présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles qui doivent être annexées au budget et au compte administratif.

Ces documents de présentation doivent par ailleurs être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption des documents budgétaires par l'organe délibérant.

Éléments de contexte

Chef-lieu de canton de l'est du département du Gers, Gimont est une commune membre de la Communauté de Communes des Côteaux Arrats Gimone (3CAG), Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique, dont le périmètre englobe 30 communes depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le contexte général de la crise, la commune a subi des répercussions sur les coûts d'achat tels que les fluides, sur les frais liés à la restauration scolaire (+ 0,16 € H.T. par repas acheté) ce qui impacte le budget.

Depuis septembre 2021, la commune a transféré certaines de ses compétences comme suit à la 3CAG :

- Au 1^{er} septembre 2021 : transfert de la compétence petite enfance (Crèche, Jardin d'enfants).
- Au 1^{er} janvier 2022 : transfert des compétences de l'extrascolaire (ALSH) et la jeunesse (ALSH Ados).

Ces transferts ont également impacté le budget : baisse de 14,80 % des charges de personnel (transfert personnel petite enfance).

En 2022, la commune a conservé les compétences scolaires, enfance et jeunesse et la restauration.

Au 1^{er} janvier 2022, la population totale de Gimont s'élevait à 3016 habitants conformément au recensement de la population de l'INSEE de 2019.

Présentation du compte administratif 2022

Le compte administratif soumis au vote du Conseil Municipal le 15 février 2023 retrace l'exécution budgétaire au cours de l'exercice 2022. Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par Madame la Trésorière du SGC d'Auch.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2022 s'élève à 3 675 456,70 € (dont 3 464 629,15 € de dépenses réelles et 210 827,55 € d'opérations d'ordre). En 2021, le montant était de 3 943 505,85 €.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprenant notamment les charges liées aux fluides, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance, aux assurances et aux frais d'affranchissement et télécommunication s'élève à 998 585,81 €.

Les dépenses de ce chapitre sont en baisse de 11,7 % par rapport à 2021. Cette baisse est due au choix de la municipalité de contrôler les dépenses de fonctionnement courant malgré l'inflation.

Quelques détails :

- Produit d'entretien (60631) : - 27 000 € (en 2022 moins de frais liés au covid qu'en 2021)
- Combustible (60621) : - 25 000 € (bonne maîtrise du chauffage au gaz)
- Carburant (60622) : + 11 159 € (envolée des prix malgré le passage de la balayeuse à l'éthanol).
- Vêtement de travail (60636) : + 4 061,53 € (achat EPI pour service technique).
- Contrat de prestation (611) : - 60 000 € (travaux ponctuels en 2021 non reconduits en 2022 : broyage, plantations, balisage, fresque passage Halle)
- Fournitures petit équipement + diverses fournitures (60632 + 6068) : - 32 000 €
- Formation (6184) : - 15 000 € (en 2021 : CACES, CAP, BAFA, BAFD)
- Electricité (60612) : + 30 000 € (augmentation du tarif).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 1 952 107,06 €. La masse salariale représente 56,34% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio s'explique par la gestion communale des compétences scolaires, enfance et jeunesse. Le personnel nécessaire au fonctionnement des écoles, de la restauration scolaire, de l'ALAE et de la mise à disposition du personnel ALSH représente plus de la moitié des effectifs communaux. La masse salariale a diminué en 2022 avec une baisse de 14,80 % des charges liées au transfert du personnel de la petite enfance au 1^{er} septembre 2021.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » d'un montant de 410 739,61 €, est principalement constitué des indemnités des élus 93 060,60 €, des participations obligatoires pour 167 111,53 € (dont 111 671,56 € pour le service incendie) et 91 500 € au titre des subventions de fonctionnement aux associations.

Les « Charges financières » inscrites au chapitre 66 s'élèvent à 81 583,50 € ; moins 22,80 % par rapport à 2021.

Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2022 s'élève à 4 390 632,51 € (dont 4 385 010,51 € de recettes réelles et 5 622 € d'opérations d'ordre). En 2021, le montant était de 4 387 316,15 €.

Les recettes fiscales au 73 « Impôts et taxes » représentent 2 083 735,99 €. Malgré une revalorisation des bases fiscales (mais un maintien des taux communaux), ce chapitre est en baisse de 3% par rapport à 2021. La CLECT de la 3CAG a notamment diminué l'attribution de compensation perçue suite au transfert de la compétence petite enfance (-139 846 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » s'élève à 1 474 281,73 €, avec une légère hausse globale des dotations et une participation importante de la CAF dans le cadre du Bonus Territoire (paiement solde 2021 et la totalité de l'année 2022).

	2020	2021	2022
Impôts directs locaux (73111)	1 603 844 €	1 432 724 €	1 511 168 €
Attribution de compensation 3CAG (73211)	492 477,83 €	492 477,83 €	352 631,83 €
DF (7411)	314 284 €	312 130 €	310 759 €
DSR (74121)	254 922 €	270 590 €	281 531 €
DNP (74127)	25 835 €	30 855 €	34 197 €
TOTAL Dotations :	595 041 €	613 575 €	626 487 €
CAF (7478)	681 668,56 €	470 791,16 €	417 832,44 €

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprenant les loyers perçus par la commune s'élève à 187 786,87€.

Le résultat de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement :	4 390 632,51 €
Dépenses de fonctionnement :	3 675 456,70 €
Résultat de l'exercice (Excédent) :	+ 715 175,81 €
Excédent antérieur :	+ 551 035,29 €
Excédent global de fonctionnement au 31.12.2022 :	+ 1 266 211,10 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (715 175,81 €) est en hausse par rapport au résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (443 810,30 €) de + 271 365,51 €. Cela s'explique par la maîtrise des dépenses au chapitre 011 « charges à caractère général » et par le transfert de la compétence de la petite enfance qui entraîne la baisse du chapitre 012 « charges de personnel ».

Le résultat de l'exercice 2022 permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts qui s'élevait cette année à 453 899,29 €.

Les efforts financiers ont permis à la commune d'épargner dans la perspective des futurs investissements et de dégager une CAF nette (capacité d'auto-financement) de 261 276,52 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 895 761,14 € (dont 786 172,07 € de dépenses réelles et 109 589,07 € d'opérations d'ordre). En 2021, le montant était de 1 012 936,08 €.

Les dépenses d'équipement des chapitres 20 « Immobilisations incorporelles » et 21 « Immobilisations corporelles » d'un montant de 332 272,78 € représentent 42,26 % des dépenses réelles.

Quelques détails :

- Etudes reconversion Hôtel de France : 52 800 €
- Numérisation des écoles : 37 558,74 €
- Travaux voirie Combe du Midi : 5 154 €
- Travaux piscine : 15 781,88 €
- Achat camion Renault Master : 26 160 €
- Achat divers matériel pour service technique : 6 000 €
- Achat 2 autolaveuses : 5 614,97 €
- Columbarium : 13 800 €.

Les dépenses financières au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élèvent à 453899,29€ et représentent 57.74% des dépenses réelles.

Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 1 318 783,85 € (dont 1 003 989,23 € de recettes réelles et 314 794,62 € d'opérations d'ordre). En 2021, le montant était de 576 338,36 €.

Le chapitre 13 « Subvention d'investissement » s'élève à 94 984,40 €.

Quelques détails :

- DETR études reconversion Hôtel de France : 21 862 €
- Subvention numérisation des écoles : 24 288,50 €
- Aménagement sécurité RD4 Tranche 2 : 29 559 €.

Les recettes financières au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » sont de 909 004,83€ comprenant le FCTVA pour 46 996,59 € (investissement N-1), la Taxe d'Aménagement pour 70 390,36 € et l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé qui représente 87,08 % des recettes financières soit 791 617,88 €.

Le résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement :	1 318 783,85 €
Dépenses d'investissement :	895 761,14 €
Résultat de l'exercice (Excédent) :	+ 423 022,71 €
Déficit antérieur reporté :	- 595 556,21 €
Déficit global d'investissement au 31.12.2022 :	- 172 533,50 €
Restes à réaliser Dépenses :	23 418,71 €
Restes à réaliser Recettes :	25 500 €
Résultat définitif (Déficit) :	- 170 452,21 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 23 418,71 € (Maîtrise d'œuvre chantier d'interprétation, études techniques reconversion STEP, achat licence logiciel restauration, achat panneaux de signalisation et plaques de rues, versement subvention au SDIS pour la toiture du SDIS).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 25 500 € et sont constitués de la participation de la Région (7500 €) et de l'Etat (18 000 €) pour l'opération de reconversion de l'Hôtel de France.

Fait à Gimont, le 15 février 2023

Le Maire,
F. VILLENEUVE